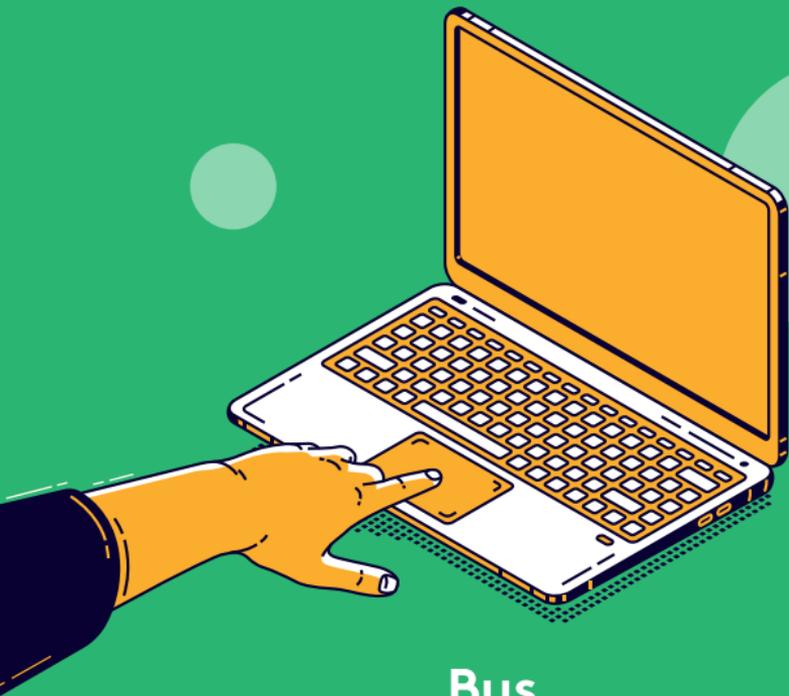


1 ORDI 1 CLIC #2

UNE NOUVELLE FENÊTRE S'OUVRE

RECEVEZ
1 ORDINATEUR PORTABLE
1 FORMATION INFORMATIQUE



Bus France Services

ma
mont de marion aggl.



1 ORDI 1 CLIC

#2

**VOUS N'AVEZ PAS D'ORDINATEUR
ET NE SAVEZ PAS UTILISER CET
OUTIL ?**

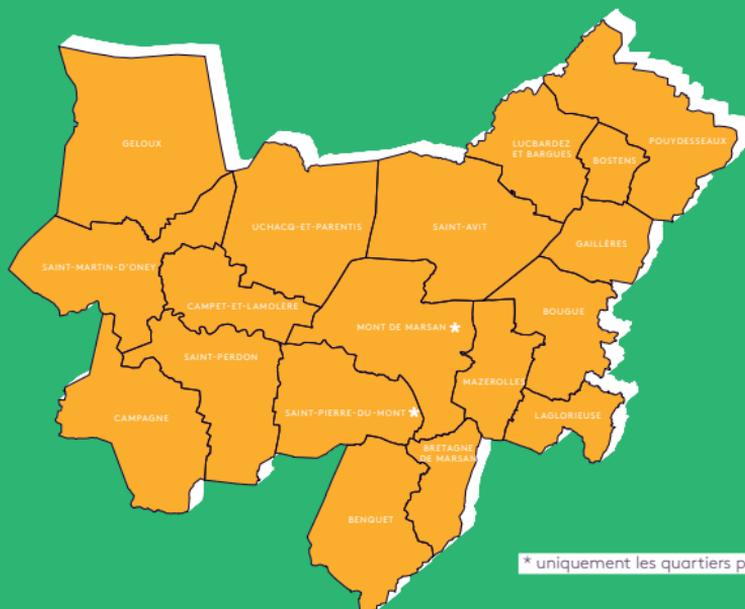
**DEVENU COMPLIQUÉ DE RÉALISER DES
DÉMARCHES EN LIGNE ?**

**MONT DE MARSAN AGGLO PEUT VOUS
AIDER !**

Grâce au Bus France Services qui circule dans ses 16 communes rurales et vous accompagne dans les démarches de tous les jours depuis plusieurs années, l'Agglo lutte contre la fracture numérique.

Depuis 2022, Mont de Marsan Agglo va plus loin avec l'opération 1 ordi, 1 clic, en partenariat avec l'Agence landaise pour l'informatique (Alpi). Elle vous permet de bénéficier d'un ordinateur portable et d'une formation pour être plus autonome au quotidien.

Pour cette seconde édition, l'opération s'étend aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (La Moustey, Peyrouat, Hélène Boucher et le Gouillardet).



* uniquement les quartiers prioritaires

**VOUS RÉSIDEZ DANS L'UNE
DES 16 COMMUNES RURALES
OU DANS L'UN DES QUARTIERS
PRIORITAIRES DU TERRITOIRE DE
MONT DE MARSAN AGGLO ?**

(un justificatif de domicile peut vous être demandé)

VOUS ÊTES ÉLIGIBLE ? FONCEZ !

DÉROULEMENT



6 FÉVRIER > 28 AVRIL

JE M'INSCRIS

soit au Bus France Services
soit dans la mairie de ma commune
soit à la Passerelle du Peyrouat
(pour les habitants des quartiers
prioritaires)



ENTRE LE 1^{ER} ET LE 19 MAI

JE REÇOIS LA RÉPONSE

par téléphone ou par email



À PARTIR DU 22 MAI

JE REÇOIS MON ÉQUIPEMENT

à l'issue de la demi-journée
de formation obligatoire

RÈGLEMENT

CADRE JURIDIQUE

Dans le cadre du dispositif ORDI PIN 40, Mont de Marsan Agglo a signé une convention portant sur le recyclage des ordinateurs portables des écoles avec l'Alpi (Agence landaise pour l'Informatique). Ce projet est porté par Mont de Marsan Agglo par l'intermédiaire de son service Bus France Services.

OBJET DE L'ACTION

Remettre aux administrés, à titre gracieux, 15 ordinateurs maximum par commune de l'agglomération (listées ci-après) et 45 ordinateurs pour les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Ces appareils sont reconditionnés par l'Alpi (6 ans). Leurs caractéristiques techniques sont :

LENOVO ThinkPad L440 20As

- processeur Intel Celeron 2950 M 2Ghz 2 cœurs
- mémoire 4 Go
- disque dur 320 Go SATA
- Windows 10
- lecteur de carte SD
- écran 14 pouces
- ethernet-wifi-bluetooth
- webcam

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. HABITER UNE DES 16 COMMUNES RURALES DE L'AGGLOMÉRATION, CORRESPONDANT AU SECTEUR D'INTERVENTION DU BUS FRANCE SERVICES :

Benquet, Bretagne-de-Marsan, Bostens, Bougue, Campagne, Campet-et-Lamolère, Gaillères, Geloux, Laglorieuse, Lucbardez-et-Bargues, Mazerolles, Pouydesseaux, S'-Avit, S'-Martin-d'Ony, S'-Perdon, Uchacq-et-Parentis.

OU HABITER UN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :

La Moustey, Peyrouat, le Gouillardet, Hélène Boucher.

2. SUIVRE LA FORMATION DISPENSÉE PAR LE CONSEILLER NUMÉRIQUE DE MONT DE MARSAN AGGLO POUR LES HABITANTS DES 16 COMMUNES RURALES ET PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

FORMALITÉS DE PARTICIPATION

Si le candidat habite une des 16 communes ou un des quartiers pré-cités, il pourra s'inscrire et participer à l'action dans les conditions suivantes * :

1. INSCRIPTION DU 6 FÉVRIER AU 28 AVRIL INCLUS :

- **Pour les habitants des 16 communes rurales** : soit au bus sur son lieu de permanence, soit en mairie (voir liste ci-dessus)
- **Pour les habitants des quartiers prioritaires** : à la Passerelle (quartier du Peyrouat)

Lors de l'inscription, les candidats devront remplir le formulaire fourni avec le dépliant, ou le cas échéant, disponible dans les lieux d'inscription ou sur montdemarsan-agglo.fr.

En plus du formulaire, un justificatif de domicile pourra être demandé (facture d'eau, de téléphone, d'électricité ou de gaz, quittance de loyer ou titre de propriété...).

Lors de son inscription, l'utilisateur devra remplir un questionnaire en présence d'un agent du bus afin de situer son niveau en informatique et l'orienter au mieux.

2. CONDITION DE VALIDATION

La dotation d'ordinateurs étant limitée à 15 ordinateurs par commune et 45 pour les quartiers prioritaires, la commission d'évaluation - composée de Philippe Saës, vice-président de Mont de Marsan Agglo délégué au Bus France Services, de Valérie Sady, responsable du Bus France Services et d'un représentant de l'Alpi - départagera les candidats en prenant en compte l'heure et la date d'inscription.

La liste des personnes retenues sera disponible au bus, dans chacune des 16 mairies, à la Passerelle (quartier du Peyrouat, au-dessus de la crèche Câlin Câlène) et sur le site montdemarsan-agglo.fr. Selon l'option choisie sur le formulaire, l'information leur sera communiquée par téléphone ou courriel.

3. DERNIÈRE ÉTAPE : VALIDATION PAR LA FORMATION ET REMISE DE L'ORDINATEUR

À l'issue d'une formation obligatoire, un atelier pédagogique (environ 3h), l'ordinateur sera remis au bénéficiaire.

Les appareils seront remis uniquement aux personnes ayant suivi la formation.

Le calendrier fixant les dates et lieux de la formation sera affiché avec la liste des administrés retenus, **à partir du 1^{er} mai 2023**.

* dans la limite de 15 ordinateurs par commune et de 45 ordinateurs pour les quartiers prioritaires.

RESPONSABILITÉ

La dotation est validée par un bon de sortie signé entre les deux parties et portant le numéro de série de l'ordinateur. L'ordinateur est remis "en l'état" aux bénéficiaires, sans garantie matérielle ou logicielle. Mont de Marsan Agglo n'assume aucune assistance ou maintenance sur les matériels qui sont cédés.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mont de Marsan Agglo - Charles Dayot - Président pour l'opération "1 ordi, 1 clic".

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Mont de Marsan Agglo et les communes de Mont de Marsan Agglo (pour la collecte).

Les données sont conservées jusqu'au 30 avril 2023 pour les personnes ayant répondu au formulaire d'inscription, jusqu'au 31 décembre 2023 pour celles retenues.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou poser une question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, contactez notre délégué à la protection des données : dpd-coll@montdemarsan-agglo.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je souhaite être contacté(e) par :

● Téléphone :

● E-mail :

(Possibilité de communiquer celle d'un proche)

Date de l'inscription : .. / .. / 2023

Heure de l'inscription : .. h .. min

Fournir la copie d'un justificatif de domicile (facture énergétique, téléphonique, autres...)

Cocher

- Je déclare que les informations communiquées dans ce formulaire sont exactes.
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'opération.
- Je déclare avoir pris connaissance des mentions légales liées aux informations personnelles recueillies dans ce formulaire.

Attention, nombre d'ordinateurs limité.

Tous les formulaires d'inscription n'aboutiront pas nécessairement à l'obtention d'un poste informatique (voir règlement à l'intérieur du document).